



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Loire

Mairie
Saint - Pal de Chalençon



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2024

A 20H00

Etaient présents : Pierre BRUN, Raphaël VARAGNAT, Gérard LAVAL, Thérèse VALENTIN, Odile JAFFRE, Patrice PEYROCHE, Anaïs DELCROIX, Philippe PETIT, Raymond POTY, Denise MAISONNEUVE.

Etait absent : Marc CHAMBAS

Etaient absents excusés : Vahiné DUPIN absente a donné pouvoir à Odile JAFFRE, Frédéric CALET absent a donné pouvoir à Raymond POTY.

Nombre de votants : 12

Président de Séance : Pierre BRUN

Secrétaire de Séance : Raphaël VARAGNAT

ORDRE DU JOUR

- **Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2024**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2024 par le président de séance, Mr Pierre BRUN ; le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Tarifs communaux**

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2024 à l'exception des éléments suivants :

- Droit de place de marché tarif pour la ½ année : 30 €
- Repas de famille manifestation privée commune : 120 €
- Repas de famille manifestation privée hors commune : 250 €
- 1 entrée piscine adulte : 3,50 €
- 1 entrée piscine jusqu'à 10 ans : 2 €
- 10 entrées piscine enfant jusqu'à 10 ans : 20 €
- Pour les groupes à partir de 8 : 2€
- Transport scolaire primaire commune : 10 € par mois et par enfant

VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Admission en non-valeur, budget principal**
Les admissions en non-valeur demandées par la Trésorerie concernent divers produits du service cantine scolaire pour 7.60 €.
VOTE : 12 POUR

- **Délibération : DM n°3 Budget Centre de Vie Cœur du Bourg**
Il est nécessaire de procéder à des ajustements du budget annexe en section de fonctionnement afin de pouvoir comptabiliser les créances éteintes sur ce budget ainsi que la remise gracieuse du loyer de décembre pour le docteur Rodriguez.
VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Créances éteintes sur le budget centre de Vie Cœur du Bourg**
Les créances éteintes dressées par la Trésorerie s'élèvent à 930.15 €.
VOTE : 12 POUR

- **Délibération : DM n°1 Budget Principal**
Il est nécessaire de procéder à des ajustements du budget principal en section de fonctionnement afin de pouvoir comptabiliser les paies du mois de décembre.
VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Election vente de bien de section au Villard pour un particulier**
Suite au résultat du vote des habitants de la section du Villard du 26 octobre 2024, pour une partie de la parcelle D 1088 d'une surface de 300 m² à 10€ le m² :
 - Sur 17 exprimés 5 sont POUR et 12 sont CONTRELe Conseil Municipal valide cette élection.
VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Vente de bien de sections au Villard**
Un particulier a fait la demande pour acquérir une partie (300 m² environ) de la parcelle D 1088 qui fait 1990 m² au Villard afin de procéder à la mise aux normes de l'assainissement déjà présent sur la partie communale. Le conseil municipal a émis un avis favorable pour la vente d'une partie de la parcelle D 1088 au prix de 2 € le m², les habitants électeurs de la section du Villard sont convoqués le samedi 30 novembre pour se prononcer sur cette vente.
VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Exonération de loyer cabinet médical**
Suite à la signature du bail pour le cabinet médical le 22 octobre 2024, il a été décidé une franchise de loyer pour le mois de décembre.
Le Conseil doit se prononcer sur cette exonération.
VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Attribution du marché « Réhabilitation d'un bâtiment en salle d'exposition ».**
Suite à l'analyse des différentes offres concernant ce marché, le conseil municipal doit procéder aux attributions de marché par lot.
Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.
VOTE : 4 POUR 6 CONTRE 2 ABSTENTIONS

- **Délibération : Création d'un emploi pour un agent contractuel de droit public**
La création d'un emploi pour le secrétariat du docteur est nécessaire. Ce sera un emploi à mi-temps sur une durée de 1 an.
VOTE : 11 POUR 1 ABSTENTION

- **Délibération : Changement du parc téléphonie de la mairie et des bâtiments communaux**
Le parc téléphonie de la mairie est obsolète, il convient de procéder à son renouvellement. La Mairie va étudier les différentes propositions commerciales afin d'opter pour la meilleure offre.
VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Choix du géomètre dans le cadre du projet Villages d'Avenir**
Dans le cadre projet Villages d'Avenir la réfection du gymnase et de la salle communale est envisagée. Une étude topographique des 2 sites est nécessaire. Le Conseil municipal autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires pour le choix du géomètre.
VOTE : 9 POUR 3 ABSTENTIONS

- **Délibération : Réfection du pont Impasse du Meunier : suite à donner au projet**
Suite à la construction du nouveau pont sur l'ancien pont Impasse du Meunier au mois de septembre 2024, 5 élus ont fait la demande d'une délibération concernant cet ouvrage.
La démolition ou non de ce dit ouvrage ne pourra intervenir qu'après la conclusion du rapport hydraulique.
VOTE : 8 POUR 4 CONTRE